



## La relance passera par le travail

Le président de la République réajuste la politique de l'emploi en fonction des impératifs économiques et budgétaires. Lors du sommet social qui s'est tenu hier à l'Élysée, le chef de l'État a insisté sur la nécessité de redresser les finances publiques dans un contexte de retour à la croissance après la récession de 2009. Le Cerf se félicite que le président de la République n'ait pas remis en cause le dispositif d'exonération de charges sur les heures supplémentaires et tienne bon face à des syndicats qui réclament en permanence la disparition du dispositif. Le Cerf se réjouit également que Nicolas Sarkozy ait décidé de poursuivre jusqu'à la fin de l'année, les mesures d'aide à l'embauche par les entreprises, de jeunes en apprentissage et en contrat de professionnalisation.

En revanche, le Cerf déplore la suppression au 30 juin du dispositif "zéro charges" même si le président de la République n'a pas exclu que la mesure pourrait à l'avenir être limitée à des "publics spécifiques" comme les seniors : l'exonération de charges sociales patronales pendant un an pour les embauches des entreprises de moins de 10 salariés a permis 850 000 recrutements qui n'auraient sans doute pas eu lieu sans ce coup de pouce. Certes, les embauches réalisées avant le 30 juin bénéficieront encore de ce dispositif pendant douze mois mais au-delà, c'est toute la dynamique économique créée par cette mesure qui va s'arrêter. En effet, les TPE qui ont un grand besoin de main d'œuvre et demeurent les premiers créateurs d'emplois même dans cette période économiquement difficile, ne pourront augmenter leur activité que si elles ont les moyens d'embaucher. Le gouvernement devrait donc consacrer ses efforts budgétaires à des dispositifs dont les effets de leviers garantissent un retour rapide à une croissance forte, porteuse de recettes sociales et fiscales supplémentaires pour l'État et la Sécurité sociale.

C'est pourquoi le Cerf pense au contraire qu'il fallait favoriser encore davantage le retour à l'emploi : par exemple, les Créateurs demandent que pour toute embauche d'un chômeur en fin de droits, le salaire vienne en diminution des charges sociales à payer. L'objectif est de réintégrer dans la sphère productive des compétences, et de les faire contribuer à l'effort collectif pour la relance au lieu de les maintenir dans l'inactivité et les faire peser sur l'économie et la solidarité : prolonger le paiement de leurs indemnités chômage comme le réclament les syndicats, représente un coût social et financier au final plus important et dommageable que de faciliter leur embauche par des exonérations de charges. Le gouvernement doit comprendre que miser sur le facteur travail, donc sur l'activité, est la seule façon de soutenir la relance et de redresser plus facilement les finances publiques.

Je vote pour la participation des sans-emploi à l'effort de relance  
par mail : [travailchomeurs@lescreateurs.org](mailto:travailchomeurs@lescreateurs.org)  
ou par fax au 09 56 74 23 73

**Si vous êtes d'accord avec nos positions, transmettez nos communiqués à votre réseau et à vos élus - maires, députés, sénateurs, conseillers régionaux et généraux**

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !  
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises - Association loi 1901  
24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 – Fax : 09 56 74 23 73 - [www.lescreateurs.org](http://www.lescreateurs.org)